

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

02 février 2018

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés Messieurs : GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 6
Pouvoirs : 0
Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1372/2018

Objet :

2ème tranche
d'enfouissement rue
Saint Jean

« Eclairage public »

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 2** : Enfouissement des réseaux sur la 2^{ème} tranche de la rue Saint Jean – Partie éclairage public. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 24 665 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et d'inscrire le montant de cette dépense au budget communal 2018.

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 12 février 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180209-1372-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

**Le Maire,
J. ROUSSINET**

